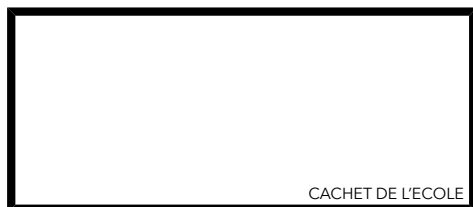


REGIE D'AVANCE

Le conseil de coopérative ayant défini les modalités d'attribution des régies d'avances pour chaque classe, le mandataire établit un reçu **en deux exemplaires**. L'un sera conservé en pièce comptable dans le « classeur annuel coop / régies d'avance », l'autre sera remis à l'enseignant pour le présenter en cas de contrôle fiscal ou autre.

Pièce n°



Versement du compte de la coopérative scolaire de l'école

Nom du de la mandataire : M^{me}, M _____

(intitulé du compte + n°) : OCCE COOP SCOL _____

chèque n° : _____ en date du : / /

D'un montant de _____ €

en lettres : _____

Au profit de : M^{me}, M _____

Compte : (intitulé complet) _____

Au titre d'une régie d'avance.

Toutes les dépenses relatives à cette régie seront inscrites sur un cahier de comptabilité (*modèle cahier de comptabilité classe OCCE*).

Les factures, reçus, tickets de caisse, classés et numérotés seront joints à ce cahier. L'ensemble des documents sera remis au mandataire local à la date du ____ / ____ / ____ afin de pouvoir intégrer les comptes au compte rendu financier général.

Signature du/de la mandataire local, signataire du compte

signature du « régisseur » tuteur de la classe